

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-170 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

**L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**  
**Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON**  
**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 16 - Nombre de votants : 75**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2022-157*), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (*jusqu'à la délibération n°2022-158*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2022-142*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

***Etaient excusés et suppléés :*** Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

***Etaient excusés :*** Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

***Etaient absents :*** Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

**Objet : Agrément d'un dossier E.P.F. présenté par le Syndicat Mixte du Parc industriel de la Plaine de l'Ain - Complément**

M. Daniel FABRE, vice-président, rappelle que l'adhésion de la CCPA à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a ouvert pour l'ensemble des communes membres un accès à l'intervention de l'E.P.F. sous réserve que les dossiers présentés reçoivent l'agrément de l'intercommunalité.

Par ailleurs la délibération du 6 novembre 2014 précise que les dossiers d'un montant supérieur à 500 000 € sont soumis à l'examen du conseil communautaire (les autres étant validés par le président et transmis directement).

Il rappelle aussi la délibération n°2022-115 prise lors du conseil communautaire du 30 juin pour émettre un avis favorable à la prise en compte du dossier du SMPIPA par l'EPF.

Pour compléter cet avis, il convient d'autoriser le président à signer les conventions tri-partites entre le SMPIPA, l'EPF et la CCPA pour ce dossier (jointes en annexe).

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions avec le SMPIPA et l'EPF de l'Ain afin que le SMPIPA devienne propriétaire du bâtiment au terme du portage.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Acte rendu exécutoire après :  
Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022  
et publication le 7 octobre 2022*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

**Pour le président et par délégation,**

**Le 1<sup>er</sup> vice-président,**

**Marcel JACQUIN**

